LEGENDE :

- N — Zone naturelle strictement protégée
  - Nr — Secteur inondable
  - Nrc — Secteur de protection de captage d'eau
- Nhm — Zone naturelle insuffisamment équipée, d'habitat modéré
- A — Zone agricole protégée
  - ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteur carrérable délimité en application de l'article R151-34 du code de l'urbanisme

Communauté de Communes
Le Grand Charolais

Plan Local D'Urbanisme de PALINGES

Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU

3. - Plan de zonage échelle 1/5000° - Partie sud

- PLU approuvé le 27.12.2005
- Modification n°1 et révision simplifiée n°1 approuvées le 04 juin 2009
- DP n°1 du PLU approuvée le 26.09.2019

* Vu pour rester annexé à la délibération du 26.09.2019

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT